

ANNÉE SCOLAIRE
2018 • 2019

Demande
de CARTE
de TRANSPORT
SCOLAIRE

INSCRIPTION EN LIGNE
 transports.normandie.fr

Du 4 juin
au 31 juillet
inclus*

**Tous
mobiles**
avec la Région

*Au-delà de cette date limite, nécessaire à la bonne organisation du service,
une majoration fixée à 20 € sera appliquée.



RÉGION
NORMANDIE



RÈGLES ET UTILISATION DE LA CARTE

Pour les externes et les demi-pensionnaires, la carte donne droit à un aller et retour par jour, entre le domicile et l'établissement scolaire dans le cadre du calendrier officiel de l'éducation nationale. Le représentant légal s'engage à l'utilisation quotidienne des transports par l'élève.

Pour les élèves internes, la carte donne droit à un aller et retour par semaine.

En cas de perte ou de détérioration, un duplicata sera délivré moyennant une participation de 10 €.

Pour bénéficier de la carte, l'élève doit être domicilié dans le périmètre de prise en charge défini pour son établissement. Les circuits et horaires sont aménagés en fonction des horaires d'ouverture et de fermeture des établissements. L'établissement scolaire public ou privé sous contrat doit relever de l'éducation nationale ou de l'enseignement agricole.

RÈGLES DE VOYAGE

(extrait du règlement régional des transports scolaires consultable sur le site internet transports.normandie.fr ou adressé par courrier sur simple demande).

Tout élève montant dans le bus/car doit être en possession de sa carte de transport.

L'absence de titre de transport valide ou la non validation du titre de transport expose à une amende au tarif en vigueur sur le réseau utilisé.

Le comportement incorrect ou la mise en danger des autres enfants expose à des sanctions (de l'avertissement à l'exclusion définitive) qui seront prises par la Région.

En cas d'urgence ou de faute grave de l'élève tels que des faits de violence, de dégradation de matériel ou de mise en danger du véhicule ou de ses passagers, l'autorité organisatrice de transport se réserve le droit de suspendre l'usage de la carte de transport à l'usager.

La sanction est appliquée en fonction de la gravité des faits reprochés aux contrevenants.

FOIRE AUX QUESTIONS

Question : J'ai oublié de renvoyer mon dossier avant le 31 juillet, ma demande sera-t-elle bien traitée ?

Réponse : Votre demande ne sera pas traitée en priorité et donnera lieu à une majoration de 20 €.

Question : J'ai envoyé mon dossier avant le 31 juillet mais je n'ai pas reçu la carte.

Réponse : Si vous n'avez rien reçu avant le 27 août, veuillez contacter le service des transports publics routiers de votre domicile. Ses coordonnées sont indiquées sur le site internet transports.normandie.fr

Question : Mon enfant a perdu ou s'est fait voler sa carte, comment en obtenir une nouvelle ?

Réponse : Si votre enfant perd sa carte en cours d'année, il vous faudra adresser une demande de duplicata. Le supplément de 10 € devra être joint.

Question : mon enfant dispose d'une carte ATOUMOD ; comment est elle mise à jour ?

Réponse : il n'y aura pas d'envoi d'une nouvelle carte ni de nécessité de la retourner au service des transports publics routiers de votre domicile. La mise à jour est effectuée à bord des véhicules.

_____ (réservé à l'administration)

♦ **Via Internet** : inscription à effectuer sur transports.normandie.fr, avec possibilité de paiement en ligne en 1 fois immédiat ou 4 fois échelonné*.

♦ **Par courrier** : fiche à compléter (en lettres majuscules) par le représentant légal de l'élève et à retourner signée, avec le paiement à l'adresse suivante : Région Normandie - STPR Manche-CS 94459-50009 Saint Lô Cedex
NE PAS ENVOYER DE PHOTO. Elle sera collée par vos soins à la réception de la carte. Toute photo envoyée ne sera pas restituée.

Nom de l'élève : Prénom de l'élève :

Date de naissance :/...../..... Sexe : F ☐ M ☐

Nom, prénom du représentant légal de l'élève :

1 Adresse du représentant légal :

Code postal : Commune :

N° de téléphone : fixe mobile courriel :

☐ Pour recevoir des informations en cas d'intempéries ou de perturbations sur le réseau, un numéro de mobile est nécessaire. J'accepte que mes coordonnées soient utilisées à cet effet.

Adresse d'habitation (à remplir uniquement si différente de celle ci-dessus) :

Nom, prénom :

2 Adresse :

Code postal : Commune :

Type de Pass souhaité : ☐ Études Demi-pensionnaire ☐ Études Interne ☐ Gratuit (conditions au verso)

Établissement scolaire fréquenté : ☐ public ☐ privé

Commune de l'établissement :

3 Classe fréquentée à la rentrée 2018 (exemple : grande section, CE2, 6^e, 6^e SEGPA, terminale...) :

Option ou dérogation justifiant un établissement hors secteur : ► joindre justificatif (sauf si déjà joint)

Qualité de l'élève : ☐ externe ☐ demi-pensionnaire ☐ interne

4 Point de montée : Commune de montée :

► Pour les nouveaux inscrits : informations sur le site transports.normandie.fr

5 ☐ J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et ma signature vaut pour acceptation du règlement régional de transport scolaire*
* Disponible sur transports.normandie.fr. Date : Signature :

6 Uniquement 2 modes de paiement par courrier : ☐ chèque ☐ mandat
► À l'ordre de la régie des transports
noter au dos du chèque ou mandat : nom, prénom, date de naissance de l'élève
► Paiement de la totalité en 1 fois et encaissement immédiat

*Si vous choisissez l'inscription via Internet, voici les modes de paiement en ligne.

► Paiement immédiat :

- Carte bancaire
- Chèque
- Mandat

► Paiement échelonné, uniquement par Internet :

- Carte bancaire en 4 fois (1^{ère} échéance immédiate et les 3 autres au 5 du mois). Vérifier que la date de validité de la carte soit postérieure à la date de la 4^{ème} échéance.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la délivrance d'un abonnement au transport scolaire par la Région Normandie. Les destinataires des données sont la Direction des Transports Publics Routiers de la Région Normandie, le prestataire de la solution logicielle, et selon les réseaux utilisés les délégataires de réseaux de transports publics, les transporteurs, les autorités organisatrices de second rang (A02) et l'Exploitant Atoumod. Vos données seront conservées 5 ans après la dernière utilisation de vos données. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer auprès du Correspondant Informatique et Libertés - Abbaye aux dames - Place Reine Mathilde - CS 50523 - 14035 Caen.

Notice explicative

**Attention : une fiche d'inscription incomplète ou mal remplie sera renvoyée à la famille.
Faites votre demande de titre de transport sur transports.normandie.fr !**

Fiche d'inscription

Renseignez impérativement les cadres ①, ②, ③, ④ et ⑥.

Indiquez vos n° de téléphone mobile et courriel : nous pourrions vous informer en cas d'intempérie ou de perturbations.

Apposez votre signature dans le cadre ⑤, après avoir pris connaissance du règlement régional de transport scolaire (disponible sur transports.normandie.fr).

En cas de garde alternée, complétez deux fiches d'inscription (envoyez un seul paiement).

Participation familiale 2018-2019

Tarifs Pass assujettis à la TVA à 10 %	Pass Études Demi-pensionnaire	Pass Études Interne	Pass Gratuit
	1 A/R par jour sur le service d'affectation ♦ Élèves respectant la carte scolaire inscrits en demi-pension dans les établissements scolaires	1 Aller le lundi matin et 1 Retour le vendredi soir uniquement, sur le service d'affectation. ♦ Élèves respectant la carte scolaire inscrits en internat dans les établissements scolaires	1 A/R par jour sur le service d'affectation ♦ Élèves des classes élémentaires respectant la carte scolaire et utilisant les navettes entre écoles (financement assuré à 50 % par la Région et à 50 % par la commune ou l'EPCI)
Tarifs applicables jusqu'au 31 janvier			
1 ^{er} enfant	96 €	64 €	Gratuit
2 ^e enfant	71 €	40 €	
Enfant supplémentaire	47 €	15 €	

Tarifs applicables à compter du 01 février	
50% de réduction sur les tarifs ci-dessus	
MAJORATION en cas de retard de dépôt de dossier non justifié (du 1 ^{er} août au 31 janvier)	20€
DUPLICATA (dès le 1 ^{er})	10€

 Cependant le tarif de base s'applique toute l'année exclusivement dans les cas suivants :

Dérogation	Justificatif à produire
♦ Affectation dans l'établissement après le 31 juillet 2018	♦ Notification d'affectation de l'établissement
♦ Déménagement après le 31 juillet 2018	♦ Justificatif de prise d'abonnement électricité, eau, téléphone
♦ Changement de situation familiale ou professionnelle après le 31 juillet 2018	♦ Déclaration sur l'honneur

Vous avez la possibilité de régler :

♦ **Paiement immédiat :**

- par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de la Régie des transports (encaissement immédiat),
- par mandat libellé à l'ordre de la Régie des transports,
- en espèces en vous rendant au STPR Manche, 98 route de Candol à Saint-Lô (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h45 et 13h30 à 17 h),
- par carte bancaire en ligne sur transports.normandie.fr ou en vous rendant au STPR Manche, à Saint-Lô,

♦ **Paiement échelonné** (uniquement en ligne sur transports.normandie.fr) :

- carte bancaire en 4 fois (1^{ère} échéance immédiate puis les 3 autres au 5 du mois)

(vérifier que la date de validité de la carte soit postérieure à la date de la 4^e échéance)

♦ **Paiement par prélèvement SEPA** (uniquement sur demande spécifique au STPR Manche.)

Pour plusieurs enfants, envoyez les fiches dans une même enveloppe et faites un règlement global.

Dans le cas où le coût du Pass est pris en charge par un organisme social, veuillez joindre son attestation à votre demande.

Pour toutes demandes de remboursement de Pass, envoyez-nous un courrier avec un RIB et le Pass non utilisé. Remboursement total jusqu'au 30/09 puis 50% jusqu'au 31/01. Au delà, aucun remboursement ne sera effectué.

Inscription en cours d'année scolaire.

♦ **Par Internet :** le site transports.normandie.fr est ouvert toute l'année.

♦ **Par courrier :** envoyer la fiche complétée avec le paiement.

Pour toute nouvelle demande de septembre à juin, le délai d'instruction est de 8 jours auquel il convient d'ajouter les délais d'acheminement de la Poste.